COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1er juillet 2025

Un besoin en professionnels toujours important dans les crèches, d'après une enquête inédite de la Cnaf

A l'heure où les professionnels du secteur signalent des difficultés croissantes de recrutement, la Caisse nationale des Allocations familiales publie les premiers résultats d'une enquête réalisée en décembre 2024 auprès des crèches pour recueillir leurs besoins en professionnels. Menée avec une méthodologie revue par rapport à l'enquête flash de 2022*, ce qui ne permet pas de comparer les résultats des deux enquêtes, elle révèle que les besoins demeurent importants.
A cette occasion, la Cnaf fait un bilan des mesures mises en place pour renforcer l'attractivité des métiers du secteur et des investissements réalisés.

Des besoins toujours importants

61% des crèches interrogées ont répondu à l'enquête qui révèle que :

- **6 100 équivalents temps plein (ETP) sont vacants (absences, postes vacants…) depuis plus de 3 mois, soit 3,7% du personnel total, mesurant ainsi la situation de pénurie de personnels.** En incluant ceux qui le sont depuis moins de 3 mois pour tous motifs d'absentéisme, le chiffre monte à **13 500**, soit 8,2% au total des 163 900 emplois à temps plein existants ;
- Le taux d'ETP manquants est plus élevé dans les crèches publiques que dans les crèches associatives et celles du secteur marchand ;
- L'Ile-de-France est plus touchée que le reste du territoire : elle concentre 47% des ETP manquants alors qu'elle ne comprend que 28% du total des ETP de professionnels de crèches.

Une méthodologie différente en 2024 par rapport à la première enquête *
Cette version 2024 de l'enquête porte sur une semaine, du 2 au 8 décembre (celle de 2022 portait sur la situation des crèches au 1er avril 2022) et toutes les absences pendant la totalité de la semaine de référence ont été comptabilisées, quelle qu'en soit la durée (en 2022, étaient comptabilisées les seules absences de plus de trois mois).

L'action des Caf pour garantir un accueil de qualité dans les crèches

Le bonus attractivité : depuis 2024, les Caf proposent ce bonus d'un montant de 970€ par place (475€ par place pour les crèches du secteur public) pour favoriser l'attractivité salariale des métiers du secteur. A ce jour, six conventions collectives et plus de 300 collectivités ouvrent droit à ce bonus et les Caf ont versé 88 millions d'euros.

Contacts Presse
Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79
presse@cnaf.fr
Suivez notre actualité sur @cnaf_actus

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.
En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Un soutien renforcé pour améliorer les conditions d'accueil et de travail : la branche Famille investit dans la création et la modernisation des structures, à travers :

- le plan d'Investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE), doté de 1,48 milliard d'euros sur la période 2024-2027, a permis en 2024 de financer **9 090** nouvelles places, soit une hausse de 27 % par rapport à 2023, pour un montant total de 131 M€ (+44 %).

- Le fond de modernisation des établissements (FME), doté de 242,6 millions d'euros, vise à améliorer la qualité de vie au travail, à renforcer l'ergonomie des espaces et à favoriser la transition écologique dans les établissements. En 2024, 2 544 crèches en ont bénéficié, pour 76,7 millions d'euros, soit une augmentation de 66% par rapport à l'année précédente.

Le soutien aux pratiques professionnelles, via la formation, la réflexion collective et l'individualisation de l'accueil. La qualité de l'accueil repose en grande partie sur les conditions de travail des professionnels et leur capacité à penser et adapter leurs pratiques. La Cnaf renforce ainsi le financement du temps hors présence des enfants avec :

- **Le financement des journées pédagogiques** : en 2024, les Caf ont financé jusqu'à trois journées pédagogiques pour 11 500 crèches, soit au total 26 000 journées, pour un coût de 52 millions d'euros ;

- **La préparation individualisée à l'accueil** : depuis le début de l'année, les Caf financent l'accueil personnalisé de l'enfant, avec la prise en charge de la préparation en amont de l'accueil (temps d'échange avec les parents, coordination avec des partenaires, prise en compte de situations spécifiques), pour un coût supplémentaire estimé à 31,5 millions d'euros.

- **L'innovation territoriale et le partenariat comme levier d'attractivité et de transformation** via le fonds Publics et territoires qui finance des projets d'accessibilité (horaires atypiques, insertion, handicap, aller-vers), le renforcement des équipes, des projets d'accueil alignés sur la Charte nationale (parentalité, culture, nature, animation territoriale).

  De plus, depuis 2021, la Cnaf est investie dans les travaux entrepris par le Comité de filière petite enfance de mise en place d'une gestion prévisionnelle territoriale et nationale des emplois et des compétences. Localement, les Comités départementaux des services aux familles (CDSF), dont les Caf assurent le secrétariat général, jouent un rôle moteur dans la mobilisation des acteurs.

Le Défi innovation sociale : une dynamique collective

Lancé en novembre 2024, ce Défi associant les Caf, France Travail et les acteurs de terrain a sélectionné cinq projets lauréats, destinés à être déployés d'ici 2026.

Retrouvez-les dans le communiqué en ligne sur caf.fr : La Cnaf et France Travail lancent des solutions innovantes pour accompagner les métiers de la petite enfance

Contacts Presse
Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79
presse@cnaf.fr
Suivez notre actualité sur @cnaf_actus

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles.
En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.